

(N° 11.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi contenant le Budget du Département des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1844.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut:

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Département des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1844, est fixé à la somme de *neuf cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents francs* (985.500 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le premier janvier 1844.

Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 18 décembre 1843.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,*

(Signé) LIEDTS.

*Les Secrétaires,
(Signés) DE RENESSE.
P. DE DECKER.*

**TABLEAU DU BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1844.**

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Administration centrale.</i>				
1	Traitement du Ministre.	21,000	»	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	62,000	»	
3	Frais des commissions d'examen.	2,000	»	
4	Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service.	2,000	»	129,000
5	Matériel.	32,000	»	
6	Achat de décorations de l'Ordre Léopold.	10,000	»	
CHAPITRE II.				
<i>Traitements des Agents politiques.</i>				
1	Autriche.	40,000	»	
2	Confédération Germanique.	40,000	»	
3	France.	60,000	»	
4	Grande-Bretagne.	80,000	»	
5	Pays-Bas.	50,000	»	
6	Italie.	40,000	»	
7	Prusse.	50,000	»	
8	Turquie.	40,000	»	
9	Brésil.	21,000	»	
10	Danemarck.	15,000	»	551,500
11	Espagne.	15,000	»	
12	États-Unis.	25,500	»	
13	Grèce.	15,000	»	
14	Hanovre, villes libres et Anseatiques de Hambourg, Brême et Lubecq.	15,000	»	
15	Portugal.	15,000	»	
16	Sardaigne.	15,000	»	
17	Suède.	15,000	»	
CHAPITRE III.				
Unique.	Traitements des agents consulaires, et indemnités à quelques agents non rétribués.	110,000	»	110,000
CHAPITRE IV.				
Unique.	Frais de voyage des agents du service extérieur et d'administration centrale, frais de courriers, esta- fettes et courses diverses	70,000	»	70,000
CHAPITRE V.				
Unique.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur.	75,000	»	75,000
CHAPITRE VI.				
Unique.	Missions extraordinaires, traitements d'agents politi- ques et consulaires en inactivité et dépenses im- prévues.	50,000	»	50,000
	Total. . . fr.	985,500	»	985,500